

Du pain sur la planche

Raymond RODRIGUEZ

Loin de la torpeur que pourrait provoquer la canicule, l'actualité du village a été particulièrement intense ces dernières semaines. Ce furent notamment le concert des Écoliers chantants de Bondy à l'église, la Journée européenne du développement durable, le championnat d'Aquitaine de VTT et le Trophée régional du jeune vététiste, le vide grenier des parents d'élèves, le vernissage de l'exposition de bois flottés qui se poursuivra tout l'été sur la Corniche, la kermesse de l'école, une descente long-skate du Rigalet et, bien sûr, la traditionnelle fête locale qui fut particulièrement réussie cette année. Impossible aussi de ne pas parler du 2^e Grand prix cycliste de Gauriac, organisé conjointement par le Comité des fêtes, le Vélo club du Bourgeois et la Commune. Il a réuni cette année 80 participants soit le double de l'an dernier. Gauriac mérite bien sa réputation de village actif.

Côté Mairie, après le vote du budget, comme chaque année, ce fut l'ouverture de la chasse aux subventions. Eh bien, là aussi, la moisson a été bonne. La plupart des subventions sollicitées a été obtenue. Pour réaliser les projets annoncés nous en sommes maintenant à la consultation des entreprises et les réalisations devraient voir le jour dans les prochains mois.

Voilà pour la face visible de l'activité municipale... Mais il y a aussi la face cachée, celle qui ne fait pas parler d'elle, qui se pratique dans les coulisses, le « côté obscur » diraient certains. On y trouve des confidences habilement distillées, de crocs en jambes, des jeux d'alliances complexes, des petites rencontres entre amis et des intérêts particuliers, voire des ambitions personnelles, qui s'entrechoquent. Il s'agit des négociations intercommunales. Et, de ce côté-là, en ce moment, nous sommes servis.

Deux sujets mobilisent en effet le petit monde des élus.

Le premier concerne le second ponton à passagers au port de Bourg. Cette construction est indispensable au développement touristique de nos communes, seul secteur économique en nette progression dans le Bourgeois.

Suite en page 3 ►►►

Sommaire

- 2 Mémento
- 3 **INFOS MUNICIPALES**
 - Ateliers périscolaires
- 4 Prêt de matériel communal
- Autorisations d'urbanisme
- 5 Cimetière - Grenet
- 6 Église
- 7 Plan canicule
- Sécurité informatique
- 8 Pins parasols
- 9 Épandages viticoles
- 10 Fusion de CdC
- 11 Alerte citoyens
- 12 **CONSEIL MUNICIPAL**
 - Séance du 8 avril 2015
- 13 État civil
- 14 **VIE PRATIQUE**
 - Écocitoyenneté
- 15 Petite enfance
- Moustique tigre
- 16 **ASSOCIATIONS**
 - Archers de Gauriac
 - Sauvegarde du patrimoine
 - Port de Roque de Thau
- 18 Culture et loisirs
- 19 Asso. de Chasse agréée
- 20 **LOISIRS**
 - Bibliothèque
- 21 Animations d'été (CdC)
- 22 Recette d'ici - Juste une idée
- 23 Jeu - Agenda
- 24 **MÉMOIRE DU VILLAGE**

Directeur de publication
Raymond RODRIGUEZ

Comité de rédaction :
Hélène ARAGNOU, Robert BALDES, Bernard BELAIR, Jean-Guy BERTAUD, Michèle BLANC, Céline COMBERTON, Jean GOURSILLAUD, Véronique RICHARD, Michèle KLEIN, Valérie PIRRONE

4 août
Écoute et découverte du
violoncelle
La Gabare - 11h

12 & 13 septembre
Roque de Thau
fête son port p. 17

4 octobre
Journée verte

10 octobre
Concert à l'église

MAIRIE de GAURIAC

Tél. 05 57 64 80 08 - Fax 05 57 64 89 13

Secrétariat ouvert au public :

le lundi de 15 h 30 à 19 h 00,

le mardi, le jeudi, le vendredi de 9 h à 12 h 30

Urgences de nuit : le numéro de l'adjoint d'astreinte vous sera communiqué par le répondeur.

mairie@gauriac.fr ■ www.gauriac.fr

URGENCES MÉDICALES : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

HÔPITAL DE BLAYE : 05 57 33 40 00

EDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 333 033 (prix appel local)

GDF DÉPANNAGE 24h/24 : 0 810 433 033 (prix appel local)

FRANCE TÉLÉCOM DEPANNAGE : 10 13

PÔLE EMPLOI : Av. Paul Tardy BP 135 - 33390 Blaye Cedex

Tél. 3949 - www.pole-emploi.fr - ale.blaye@anpe.fr

Ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 16h30 et le mardi de 8h45 à 12h45

SOUS-PRÉFECTURE : 05 57 42 61 61

DOUANES : 05 57 42 04 24

FINANCES PUBLIQUES (impôts) :

5 rue Roger Toziny - BP 69 - 33394 BLAYE Cedex

Tél. 05 57 42 66 82 - sip-sie.blaye@dgfip.finances.gouv.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 (ou sur rendez-vous)

ÉQUIPEMENT DDTM : 05 57 43 60 60

CABINET MÉDICAL

Médecins :

Pierre BOUILLAUD et Jean-Yves BOUYÉ - 05 57 64 86 05

Infirmières :

Rolande GUICHENEY et Anne Véronique RAKOTOJOELY - 05 57 64 82 82

Chirurgien dentiste :

Chantal MAZE SPINEC - 05 57 64 93 80

MEDECIN DE GARDE : renseignement au 15

PHARMACIE : Paul ADOLPHE - 05 57 64 86 11

PHARMACIE DE GARDE : téléphoner au 32 37

MARCHÉS

BLAYE : mercredi et samedi matin - BOURG : 1^{er} et 3^{ème} mar-

di du mois : place du district - dimanche matin : sous la halle -

BRAUD et St LOUIS : marché aux primeurs et légumes : lundi,

mercredi, vendredi à 18 h - PUGNAC : mercredi matin - St

ANDRE : Jeudi et samedi matin - St CHRISTOLY : dimanche

matin

CINÉMA Le Zoetrope à Blaye

09 66 04 16 38 : programmes sur répondeur

DÉCHETERIES de SAINT GERVAIS (05 57 43 65 50) et de SAINT PAUL (05 57 42 81 51)

- Du 1/02 au 31/10 : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Du 2/11 au 31/01 : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

- Fermées les dimanches et jours fériés.

BAC BLAYE - LAMARQUE : 05 57 42 04 49

AUTOBUS Citram : Renseignements 05 56 43 68 43

FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE (animaux) : 7J/7 de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tél. 05 57 64 73 30 ou 06 07 12 17 39

PERMANENCES

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Bourg

8, au Mas - Tél. 05 57 94 06 80

• **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)** - Le lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h sans rendez-vous.

• **Mission locale pour l'emploi** - Les lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80 - Le mardi de 14h à 17h sans rendez-vous.

• **Point écoute santé (Mission locale)** - Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

• **Point accueil écoute jeunes (PAEJ du GRICA) - Psychologue** - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 44 50 99

• **INSUP - Formation permanente** - Le lundi et le vendredi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 01 31 70

• **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)** - Le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h30 à 12h sans rendez-vous.

• **Assistants sociales du régime général (MDSI)** - Le mardi de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 05 57 42 02 28

• **PACT habitat** - Le 2^e mardi du mois de 14h à 16h sans rendez-vous.

• **Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT, ex CRAM) - Dossiers maladie, action sociale** - Le 3^e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 11 68 89 - Dossiers de retraite s'adresser à la MSP de Blaye
Tél : 05 57 48 33 33

• **Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)** - Le 4^e mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 97 81 89.

• **Socrate conseil - Création, reprise d'entreprise** - Le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 51 77 64

• **Médecine du travail** - Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 56 32 90 51

• **Conciliateur de justice** - Disponible tous les jours sur rendez-vous au 05 57 94 06 80.

• **Assistante sociale du régime agricole (MSA)** - Le jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au 05 56 01 83 30 ou 05 56 01 48 28

• **Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS - Mission Locale)** - Le jeudi de 14h à 17h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

• **Relais des assistantes maternelles (RAM)** - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 68 91 04

• **Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - RSA** - Le vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous au 05 57 94 06 80

► À la MAISON DES SERVICES AU PUBLIC de Blaye

32, rue des maçons - Tél. 05 57 42 33 33

• **Caisse d'allocations Familiales (CAF)** : le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h

• **Assurance Maladie (CPAM)** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

AUTRES SERVICES

Perte de Carte Bancaire : 08 36 69 08 80

Perte de chéquier : 08 37 68 32 08

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit)

Drogues, alcool, tabac info service : 113 (gratuit)

SOS Amitié : 05 56 44 22 22

Femmes Info service (violences conjugales) : 01 40 33 80 60

Le prochain numéro régulier du Journal de Gauriac paraîtra début octobre 2015. Pour pouvoir être insérés vos lettres, articles ou photographies doivent parvenir en Mairie le 30 septembre au plus tard. Les personnes désirant s'exprimer mais ne souhaitant pas écrire un texte peuvent demander la visite d'un membre du comité de rédaction.

Temps d'accueil périscolaire Bilan positif

Après un an d'expérience d'une réforme des rythmes scolaires qui a fait couler beaucoup d'encre voici venue l'heure des bilans. Au niveau municipal nous ne sommes pas en mesure, pour l'instant du moins, de faire le bilan de cette réforme sur le plan des apprentissages scolaires. Nous laissons ce soin aux enseignantes concernées qui sont plus compétentes que nous pour cela. Par contre, nous pouvons évaluer le travail réalisé dans les **ateliers périscolaires** qui eux sont de la compétence de la commune.

À Gauriac, comme dans toutes les communes du Bourgeais, nous avons choisi de ne pas nous précipiter en ne démarrant qu'en septembre 2014 au lieu de septembre 2013, comme le souhaitait le ministère de l'Éducation nationale. L'expérience montre que nous avons eu raison.

En ce début d'année scolaire nous avons quatre objectifs principaux : la gratuité pour les familles ; des ateliers de qualité ; un encadrement par binômes permettant de satisfaire aux exigences des centres de loisirs mais aussi d'assurer la sécurité des enfants face à d'éventuels égarements d'un adulte isolé ; enfin, assurer une fréquentation la plus proche possible des 100%.

En fin d'année c'est non sans une certaine fierté que l'on peut dire que l'ensemble de ces objectifs a été atteint.

Cela n'a été possible qu'avec une implication forte de chacun des participants à cette aventure. Qu'il s'agisse des conseillers municipaux et du personnel communal concerné ainsi que des animateurs, tous ont parfaitement assuré leur tâche. Il faut particulièrement remercier les intervenants bénévoles. Leur participation a été indispensable pour permettre l'encadrement, la gratuité, et la qualité des interventions à un coût encore supportable pour la commune. Sans eux, rien de tout cela n'aurait été possible.

Dans ce succès, il ne faut pas oublier l'adhésion des enfants aux activités qui leurs étaient proposées. Cela ne nous empêche pas de réfléchir actuellement à comment améliorer encore ce service dès la prochaine rentrée scolaire.

Seules ombres au tableau, mais on en a déjà beaucoup parlé dans ce journal, le coût financier que représente une telle opération pour la commune et le transfert de charges opéré par l'État.



L'équipe d'animateurs lors de l'expo goûter du 3 juin.

◀◀◀ Suite de la page 1.

Il s'agit certes d'un projet coûteux, mais il est entièrement autofinancé par les droits d'amarrage des croisiéristes qui fréquentent déjà le port. Il ne coûtera rien aux contribuables. C'est suffisamment rare pour être signalé. Ce projet d'intérêt public fait pourtant, depuis maintenant plus de deux ans, l'objet de nombreuses tergiversations. Dans un premier temps il a représenté un enjeu pour la conquête de la présidence de la Communauté de Communes. Bilan, un an de perdu. Le cas de la présidence étant réglé, du moins provisoirement, ce sont maintenant des intérêts particuliers qui accusent ce pauvre ponton de tous les maux du monde. Les mois passent et le ponton à passagers, qui devrait déjà être terminé, n'est pas encore commencé. Encore quelques semaines, quelques mois tout au plus, et les subventions permettant d'engager les travaux seront perdues. Nous nous retrouverons le cul par terre à regarder passer les touristes qui iront ailleurs dépenser leur argent. Tout un territoire pénalisé au profit des caprices de quelques uns qui profitent de leur position de blocage. Il est urgent de sortir de cette impasse.

Le deuxième sujet concerne le regroupement des intercommunalités (voir l'article en page 10). C'est un sujet d'importance majeure, au cœur de l'avenir de chacun d'entre nous. D'aucuns, et non des moindres, souhaitent se tailler un territoire à leur mesure et dont ils pourraient être les leaders « naturels ». D'autres, parfois les mêmes, appliquent aveuglément des directives venues d'en haut, de très haut. Celles-ci ont pour objet d'en finir avec l'échelon communal, qui a pourtant fait ses preuves, au profit d'intercommunalités titanesques et technocratiques et oligarchiques. Et les citoyens dans tout ça ? Personne ne demande leur avis. Ils sont à peine informés par la presse locale, mais celle-ci présente les choses par le petit bout de la lorgnette. Elle fait ses choux gras de joutes oratoires ou de déclarations. On cherche en vain des articles de fond.

En ce début de trêve estivale je vous propose donc un devoir de vacances. Profitez des longues soirées d'été pour aborder ces deux thèmes en famille. Ne vous dites pas que vous en êtes incapables. Parce que vous vivez ici, vous disposez de toutes les informations nécessaires à une réflexion fructueuse. Demandez-vous simplement ce qui est le mieux pour vous, pour votre famille, vos amis, votre village et ceux d'alentour. Franchement, il est grand temps que les citoyens s'emparent de ces sujets.

Raymond RODRIGUEZ
Maire de Gauriac

Matériel communal

Conditions de prêt

La Commune de Gauriac met gratuitement du matériel, dont la liste limitative disponible en mairie (il s'agit notamment de tables et de chaises et de bancs) à la disposition des associations ou des particuliers de la commune pour des activités qui se déroulent sur le territoire communal. Pour des associations et/ou des activités hors commune l'accord du maire de la commune d'accueil est nécessaire. Plusieurs quiproquos récents nous amènent à rappeler quelques règles.



La demande de matériel doit être déposée en mairie **deux mois avant** la date d'utilisation à l'aide d'un formulaire spécifique. Une demande tardive s'expose à un refus.

Le matériel est ensuite attribué dans la mesure des stocks disponibles. Il est éventuellement partagé entre les demandeurs pour une même date.

Par défaut, le matériel est pris en charge et restitué par le demandeur sur le lieu de stockage municipal. **Sur demande expresse** et sur rendez-vous le matériel peut être pris en charge et restitué sur le lieu d'utilisation. **Si cette demande est accordée**, et uniquement dans ce cas, le matériel sera transporté par le personnel communal.

Le matériel détérioré ou sali devra être remplacé ou remis en état par le demandeur.

Cas des tentes de la Communauté de communes pour les associations uniquement

La demande de prêt est à faire **en début d'année civile** auprès de :
Monsieur Président - Communauté de communes de Bourg en Gironde
8 au mas - 33710 BOURG

Sur demande expresse le transport des tentes entre le service technique de la Communauté de communes et le lieu d'utilisation peut être effectué par le personnel communal s'il est disponible.

Sur rendez-vous, un agent communal peut participer au montage et au démontage des tentes à condition qu'au moins **trois bénévoles** de l'association participent également à ces opérations.

Autorisations d'urbanisme

Un nouveau service d'instruction depuis le 1^{er} juillet

Les autorisations d'urbanisme ce sont par exemple les certificats d'urbanisme, les déclarations de travaux ainsi que les permis de construire ou de démolir. Jusqu'à présent, vous déposiez votre dossier à la mairie mais, pour les communes de moins de 10 000 habitants, il était instruit par les services de l'État. En l'occurrence la DDTM (ex DDE). Pour la commune il en coûtait en tout et pour tout 240 € par an, quel que soit le nombre de dossiers.

Depuis le 1^{er} juillet tout cela est terminé. Les services de la DDTM, qui pour nous étaient à Saint André de Cubzac, ont plié bagage et le personnel affecté à d'autres tâches ou prié de changer d'administration. Économies paraît-il, mais pas pour tout le monde.

Privées de service d'instruction compétent les communes devaient en effet recruter nouveaux agents et s'équiper des logiciels coûteux nécessaires au fonctionnement d'un service d'urbanisme. Aucune petite commune n'étant en mesure d'assumer une telle charge, elles ont dû trouver des solutions permettant de rassembler des moyens. Ni la Communauté de Communes du Bourgeois, ni le Pays n'ont pu, ou su, assurer cette nouvelle mission. Certaines CdC voisines l'ont fait comme celles de Saint Ciers sur Gironde ou de Saint Savin. Saint André de Cubzac possède même maintenant deux services d'urbanisme, l'un pour la ville, l'autre pour le reste de la CdC.



Cimetière

Il ne sera plus accordé de nouvelle concession perpétuelle

Le Conseil municipal vient de fixer les nouveaux tarifs de concessions de cimetière. En effet, ceux-ci n'avaient pas été renouvelés depuis de nombreuses années. Ce réexamen a été l'occasion d'une actualisation du règlement du cimetière et d'une informatisation du registre des concessions. Voici donc les principales mesures nouvelles.

Les durées de concession sont fixées à 15, 30 ou 50 ans, tant pour les concessions de terrain que pour les concessions d'emplacement cinéraire (columbarium). La décision de ne plus accorder de nouvelle concession perpétuelle est motivée par l'espace limité du cimetière et par la possibilité de reprendre facilement les concessions abandonnées. De plus, jusqu'à présent, les durées de concession étaient différentes pour le columbarium et les terrains. **Bien évidemment les concessions perpétuelles déjà accordées demeurent valables de plein droit.**

Les nouveaux tarifs de cimetière sont les suivants.

	Terrain par m²	Columbarium par case	Cavurne par case	Dispersion de cendres
15 ans	30,00 €	225,00 €	300,00 €	Gratuit
30 ans	60,00 €	450,00 €	600,00 €	
50 ans	100,00 €	750,00 €	1 000,00 €	
La sépulture en terrain commun est gratuite pour une durée maximale de 15 ans.				

Suite à ces décisions un nouveau règlement de cimetière va prochainement entrer en vigueur par arrêté municipal.

Entretien

des berges du Grenet

Adhésion au syndicat des bassins versants du Moron et du Blayais

Jusqu'à il y a trois ans l'hydraulique, c'est-à-dire l'entretien des cours d'eau, était de la compétence de la communauté de communes. Faute de moyens, l'entretien des cours d'eau n'était pas assuré avec les risques d'inondation et environnementaux que cela suppose. La CdC a alors rendu cette compétence aux communes. Or, l'entretien d'un cours d'eau nécessite une coordination entre communes riveraines et l'intervention d'un personnel qualifié.

C'est pour ces raisons que les communes riveraines du Grenet ont conjointement, et avec d'autres, rejoint le Syndicat des Bassins versants du Moron et du Blayais. Comme dans l'intercommunalité et à la préfecture les choses ne sont jamais simples, il aura fallu trois ans pour que cette adhésion ne devienne effective. C'est maintenant chose faite depuis le 8 avril dernier.



Ces services sont de petite taille et, pour la plupart, ne rassemblent pas toutes les communes de leur propre secteur. Certaines communes du Bourgeais ont choisi de rejoindre l'un ou l'autre souvent par affinité, parfois en souhaitant préfigurer une nouvelle intercommunalité (voir l'article en page 10).

Cela n'a pas été le choix du Conseil municipal de Gauriac. Pour notre part, nous avons souhaité rejoindre une structure solide regroupant librement un grand nombre de communes à l'échelle du département. Le syndicat départemental d'équipement électrique de la Gironde (SDEEG)

nous a offert cette possibilité en modifiant ses statuts. Nous avons donc rejoint ses services en même temps que 73 autres communes. Nous disposons maintenant d'un service bien encadré, bien équipé et capable non seulement de traiter nos dossiers mais aussi de nous apporter conseil et assistance en matière d'urbanisme, ce que ne faisait pas la DDTM. Tout cela de manière indépendante et sans pression locale.

Vous continuerez donc à déposer votre dossier à la mairie mais celui-ci sera traité par le

SDEEG
Service urbanisme
12 rue du Cardinal Richaud
33300 BORDEAUX

Le problème, vous vous en doutez, c'est que tout cela a un coût (quel que soit le service choisi d'ailleurs). Il en coûtera par exemple 150 € à la commune pour chaque permis de construire traité. Ce montant à payer étant variable selon le type d'autorisation d'urbanisme. On est loin des 240 € forfaitaires de la DDTM.

Dans un premier temps les coûts d'instruction des autorisations d'urbanisme seront à la charge des contribuables. La loi interdisant actuellement de faire payer le pétitionnaire. Il y a cependant fort à parier pour que dans un proche avenir ce dernier soit amené à payer seul ce service.

Restauration des peintures de l'église Les infos du moment



Le 4 juin, l'association des Mécènes du patrimoine de la Gironde a tenu à Gauriac son assemblée générale annuelle pour attribuer ses subventions 2015. À l'occasion de cette réunion les mécènes ont remis à la commune une plaque commémorative rappelant l'aide importante qu'ils ont apporté en 2014 à la commune pour la rénovation des peintures de l'église. On se souvient en effet de la subvention de 10 000 € qu'ils nous ont attribué en 2014.

◀ *Claude JEAN (délégué régional de la Fondation du patrimoine) lors de la remise de la plaque commémorative au Maire. Il était entouré de : Francis ARNAUD (délégué régional honoraire de la Fondation du patrimoine), Michel KAPPELHOFF-LANÇON (délégué Gironde de la Fondation du patrimoine) et des membres de l'association des mécènes du patrimoine de la Gironde : Norbert FRADIN (mécène individuel), Alain IVIGLIA (gérant TMH), Jean BACQUEYRISSES (Président de Bacqueyrisses SA), Anne-Dominique BATAILLE (Directrice de la Région Aquitaine, Meeschaert), Hervé BLANCHARD (gestionnaire de patrimoine, Meeschaert), Bruno GARABOS (Président de Garabos Frères), Régis BARBIER (Président du groupe CARTEGIE).*

Concernant la troisième tranche de restauration des peintures (bas-côté sud), les subventions commencent à arriver. Les travaux pourront donc commencer dans les prochaines semaines et seront de trois natures :

- câblage du nouvel éclairage (la pose des luminaires étant réalisée à la fin de la restauration) ;
- reprises de maçonnerie ;
- restauration des peintures.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé durant le second semestre 2015.

Restera alors la quatrième tranche qui concernera la nef et l'entrée. Comme prévu initialement, elle sera réalisée en 2016. Gauriac aura alors retrouvé une belle église.



Le vendredi 12 juin, l'Orchestre à plectres des coteaux de Gironde a donné un concert dans notre église. Ce fut un très beau spectacle. Et lorsque Constance, la soprano, a entamé le concerto pour une voix de St Preux, un petit frisson de plaisir a parcouru le public. Oui vraiment, toutes les personnes présentes ont passé un très joli moment.

Bien évidemment ce concert s'est tenu au bénéfice de la restauration des peintures.

Plan canicule

Registre nominatif des personnes isolées, âgées ou handicapées

Durant les épisodes de canicule, la mairie effectue un suivi des personnes isolées, âgées ou handicapées de manière à veiller qu'elles ne souffrent pas de la chaleur et, le cas échéant, pour leur porter assistance.

Il est rappelé que, pour bénéficier de ce service, la loi impose qu'il s'agisse d'une démarche volontaire. Les personnes concernées doivent donc être inscrites, par elles-mêmes ou par un proche, sur un registre nominatif tenu en mairie. Cette inscription devant être renouvelée chaque année.

C'est pour cette raison qu'une fiche a été publiée dans le *Journal de Gauriac* du mois d'avril dernier.

Bien évidemment, l'inscription est possible à tout moment en vous rendant à la mairie, en y écrivant ou en y téléphonant au 05 57 64 80 08.

Canicule

5 conseils pour prévenir les risques

- 1 Buvez fréquemment et abondamment**
(au moins 1,5 litre d'eau par jour même si vous n'avez pas soif)
- 2 Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais**
(fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- 3 Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour**
(douches, bains, brumisateurs ou gant de toilette mouillé, sans vous sécher)
- 4 Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais**
(cinémas, bibliothèques municipales, supermarchés...)
- 5 Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide**
(notamment auprès de votre mairie)




Données informatiques de la mairie Mise en sécurité

Autrefois, à l'époque « tout papier », les documents municipaux pouvaient être volés ou être victimes d'un incendie. Le risque alors était grand de voir disparaître les registres d'état-civil ou de délibérations, les listes électorales, la comptabilité et, d'une manière générale, l'ensemble des archives. L'administration municipale vivait dangereusement. Aujourd'hui avec le « tout électronique » aux risques de vol et d'incendie s'ajoute le risque de perte de données informatiques (problèmes électriques, malveillance, erreurs techniques...). Heureusement il y a maintenant une parade.

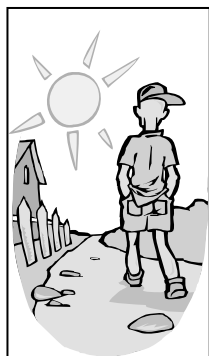
Un serveur de stockage en réseau (un NAS pour les intimes) vient d'être installé à la mairie.

Cet appareil enregistre en temps réel, et sur deux disques durs en même temps, toutes les activités archivables des ordinateurs de la mairie (sauf l'ordinateur public) qui peuvent ainsi partager facilement leurs informations. Ainsi, si un des deux disques durs tombe en panne, l'autre poursuit son travail et aucune donnée ne risque d'être perdue. Mais que se passe-t-il si le NAS est volé ou détruit par le feu. Pas de panique, c'est prévu. Chaque nuit le NAS communique, via Internet, l'ensemble de ses fichiers à un **centre de données** (*data center* en anglais) externe à la mairie où toutes nos informations sont sauvegardées. Elles demeurent donc utilisables quoi qu'il arrive à Gauriac... ou au centre de données.



▲ Le NAS

Ce service est assuré par **Gironde Numérique** qui est une **structure publique** fédérant le Département de la Gironde et 36 Communautés de Communes et Communautés d'agglomération ainsi que le Conseil Régional d'Aquitaine et Bordeaux Métropole. Pour nous, c'est la Communauté de communes qui est adhérente et qui finance l'opération à hauteur de 15 000 € pour l'ensemble de ses 15 communes. Ce service permet en outre la télétransmission de données entre la commune et les divers services de l'État.



Le petit flâneur

La vie des pins parasols semble comptée me surrait avec un peu de peine, il y a quelques jours, une cliente d'une commune voisine attachée à nos commerces. On en parle dans le village depuis quelques mois ! Mais alors pourquoi tant d'acharnement me dit-elle ? Que nous ont-ils fait ? À l'invitation de la municipalité une dizaine de gauriacais ont participé à la réunion publique. Des riverains partisans, des adeptes des somptueux résineux et quelques d'autres tracassés sur l'avenir des réseaux (eau, électricité, tout à l'égout, téléphone) en souterrain. La cause de chaque intervenant a été entendue, cela n'a fait aucun doute.

Mais alors, pas facile de prendre une décision lorsque d'augustes parasols verdoyants pavanent pour notre bien-être visuel ! Et puis, il faut bien le dire, ils accueillent avec panache nos visiteurs !

Et si l'on demandait l'avis à la discrète conduite d'eau souterraine malmenée, au réseau d'assainissement martyrisé sous le trottoir, à la murette ébranlée de la riveraine. À toutes ces victimes de la progression lente mais irrésistible, provocante et dévastatrice de ces racines qui ont besoin de se nourrir.

Le choix est peut-être malheureusement à rechercher dans le pragmatisme ! D'où demain proviendront les dysfonctionnements ? Qui payera l'addition ?

Et puis, après avoir entendu les concitoyens, au Maire de gérer !

Pins parasols ... la suite



Comme prévu, une réunion publique s'est tenue le 5 juin dernier concernant les pins parasols qui bordent la RD 669 aux entrées du village (voir les deux derniers numéros du *Journal de Gauriac*). Parmi les personnes présentes ou représentées (certaines avaient envoyé un courrier à la mairie) il s'est trouvé une nette majorité pour demander l'abattage des arbres considérant que les nuisances provoquées devenaient insupportables. Deux d'entre elles ont même menacé de poursuivre la commune en justice car, estiment-elles, il y a 18 ans les pins n'ont pas été plantés à distance réglementaire.

Pour tenir compte de ces avis, la municipalité va maintenant établir un diagnostic pour chacun des 12 arbres concernés. Si aucune mesure ne peut être prise pour faire cesser les nuisances, et uniquement dans ce cas, l'abattage sera envisagé.

Pour information, l'abattage des 12 pins coûterait 5 000 €, somme à laquelle il faut rajouter les frais de réaménagement paysager.

Raymond RODRIGUEZ

Solution du jeu

- c'est donc là que je me rends pour les acheter.
- ① **Faux.** La plupart de mes animaux, mais pas tous, ont une fourrure.
 - ② **Faux.** L'assertion, bien entendu n'est pas fausse ; mais elle ne découle pas des deux affirmations, dont la conclusion ne pourrait être que « certains chiens pèsent plus de 3 kilos ».
 - ③ **Juste.** Les perroquets qui coûtent cher ne peuvent pas être des souris blanches. La conclusion apparemment évidente « Certaines souris blanches ne sont pas de perroquets » n'aurait pas été valable, toutes les souris peu chères pouvant faire partie des perroquets qui ne sont pas chers.
 - ④ **Faux.** Le fait que mon vétérinaire soit droitier ne nous informe en rien sur les gauchers.
 - ⑤ **Faux.** Certains boeufs, pas tous.
 - ⑥ **Juste.** Tous les animaux à pedigree sont vendus dans cette animalerie.

Épandages de produits Phytosanitaires

Des mesures de prévention

Ce printemps la commune a cosigné avec deux viticulteurs, voisins de l'école et du gymnase, une *Charte de bon voisinage* destinée à limiter au maximum les nuisances causées par l'épandage de produits phytosanitaires à proximité immédiate des sites sensibles communaux.

Afin de trouver une solution pérenne à ce problème la Communauté de commune du Bourgeais et la Commune de Gauriac ont décidé de planter des haies arbustives entre les parcelles de vigne et les sites concernés. Cette opération est financée à 80% au titre des Territoires à énergie positive et croissance verte ainsi que par le Département. Les 20 % restants (500 €) étant à la charge de la commune. Enfin, la maîtrise d'œuvre sera assurée par l'association *Arbres et paysages*.



Durant l'hiver 2015-2016, il est prévu de planter trois haies sur une longueur totale de 150 m.

D'ici trois à quatre ans, quand les végétaux auront pris du volume, ils participeront à protéger les sites communaux sensibles qui, il faut le signaler, ne sont pas tournés vers la vigne.

30 mai Journée européenne du développement durable

Durant toute une matinée les gauriacais, petits et grands pouvaient s'initier au compostage, apprendre à fabriquer des produits ménagers naturels, construire des nichoirs mais aussi participer au nettoyage des berges de la Gironde. Tout s'est terminé dans la bonne humeur et la convivialité, autour d'un pique nique amélioré par nos amis chasseurs. On reviendra l'année prochaine.



◀
**Initiation
au
compostage**



▶
**Fabrication
de produits
ménagers**

Fusion de Communautés de Communes Le débat relancé

Le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) abandonné, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), actuellement en discussion au parlement, entrera en application d'ici deux ans. Outre de lourdes menaces sur les compétences communales, elle imposera notamment un seuil 20 000 habitants pour les communautés de communes (CdC). En Haute Gironde trois CdC sont concernées car elles n'atteignent pas ce seuil : Saint-Ciers-sur-Gironde, Blaye et Bourg. Conséquence directe, elles devront forcément s'associer à une ou plusieurs autres (voir le Journal de Gauriac n°130 de janvier 2015). L'occasion de grandes manœuvres !

Deux conceptions qui s'opposent

Le grand territoire

Les partisans du grand territoire considèrent qu'un territoire fort, rassemblant un maximum de communes et d'habitants, est seul à même d'opposer une unité de décision face à la Métropole Bordelaise. Cela les conduit à proposer une fusion à l'échelle de toute la Haute Gironde voire, et c'est nouveau, en y incluant aussi la communauté d'agglomération du Libournais, la CALI⁽¹⁾.

En Haute Gironde cette conception a déjà rencontré l'opposition d'une majorité d'élus lors du récent débat sur le PETR. Cela pour plusieurs raisons :

- le constat de l'impossibilité pour les petites communes de s'exprimer car elles seraient noyées dans la masse ;
- le risque important d'assister à la disparition pure et simple des communes ;
- la dérive vers une gestion bureaucratique ;
- le souhait que les centres de décision restent proches de la population ;
- le constat que, même élargi au maximum, notre territoire sera toujours en déséquilibre démographique par rapport à la Métropole Bordelaise (cf. tableau ci-contre).

Le bassin de vie et le territoire vécu

La notion de bassin de vie n'est aujourd'hui définie que par l'Insee sur des critères, très techniques, souvent discutables à l'échelle d'une petite commune. Il est donc préférable de parler de **territoire vécu**. Celui-ci regroupe une population géographiquement proche, qui se déplace dans une même zone pour son travail, ses achats ou ses loisirs. Le territoire vécu présente alors une homogénéité et une complémentarité sociale, économique et culturelle propre à dégager un intérêt commun des habitants dans l'élaboration d'un projet de territoire.

C'est en partant de ces constats qu'est née l'idée d'une nouvelle intercommunalité regroupant les actuelles CdC de Saint-Ciers-sur-Gironde, Blaye et Bourg. Ce découpage présente en outre deux avantages :

- il permet encore une réelle proximité entre élus et administrés ;
- il coïncide avec la subdivision administrative du nouveau canton de l'Estuaire ;
- il permet de traiter les problèmes avec les acteurs locaux.

Des arrière-pensées

Il faudrait être bien naïf pour ne pas se douter que le choix des uns ou des autres pour l'une ou l'autre des deux conceptions de Communauté de Communes ne tient pas compte de jeux de pouvoir.

Quelles sont donc les forces en présence ?

D'un côté, les élus proches du Parti socialiste

Qu'ils soient membres ou non du parti, ceux-là prônent le grand territoire. Pourtant, dans le Bourgeois, ils n'ont pas souhaité qu'une discussion s'engage au niveau de l'association des maires et ont préféré qu'une réflexion soit organisée au sein de la Communauté de communes. Pourquoi-pas. Toujours est-il que presque trois mois après cette annonce aucun travail n'a été entrepris à ce jour au sein notre conseil communautaire, aucune information n'a été apportée à la population⁽²⁾. On peut se demander pourquoi. En fait, tout se passe comme si la question du regroupement des intercommunalités ne devait pas être posée au niveau des élus de base pour laisser ce soin à d'autres. Un(e) conseiller(ère) départemental(e) ? Le Député ? Le Préfet, donc le gouvernement ? Tous à la fois ? Après la perte d'un leader socialiste incontestable (cf. le résultat des dernières élections départementales) tout cela n'est pas clair mais il est impossible d'imaginer que des discussions discrètes ou même des oppositions internes au PS n'aient pas lieu.

Territoires	Regroupements de CdC envisageables			Bordeaux Métropole
	St Ciers, Blaye et Bourg	Haute Gironde (St Ciers, Blaye, Bourg, St Savin et St André)	Haute Gironde + CALI	
Nombre de communes	39	65	99	28
Nombre d'habitants	40 279	84 652	150 256	724 224

Quel territoire pour une intercommunalité ?

De l'autre côté beaucoup d'autres élus

Comme annoncé dans le *Journal de Gauriac* n° 103 un groupe d'élus planche depuis l'automne dernier sur l'avenir de nos intercommunalités. Bien qu'invités, aucun des élus proches du Parti socialiste n'a souhaité participer à ce travail. C'est bien dommage. Cela n'a cependant pas empêché les autres, qu'ils soient de gauche, de droite ou du centre de réfléchir ensemble et de proposer aujourd'hui une intercommunalité fondée sur le territoire vécu.

Où il est déjà question de présidence

Avant même que le périmètre d'une future intercommunalité ne soit défini certains édiles s'inquiètent surtout de qui va en être le président... ou la présidente. Cela les conduit à tenter de tailler un territoire sur mesure à un challenger de leur clan et, *a contrario*, à rejeter par avance tout territoire qu'ils ne soient pas sûrs de contrôler. Il s'agit là d'une vision à courte vue qui ne tient compte ni des besoins du territoire ni du fait que les présidents passent mais que les communes restent.

Qu'il y ait, d'un côté ou de l'autre d'ailleurs, des personnalités qui se distinguent et qui ne cachent pas leurs ambitions est une évidence. Devrions-nous pour autant refuser avec elles toute discussion constructive ? Devrions-nous refuser à untel ou unetelle le droit d'être candidat(e) à telle ou telle élection future ? Certainement pas. Au bout du compte c'est aux électeurs de décider et à eux seuls.

Vers un nouveau périmètre de Communauté de Communes

La CdC de Blaye fait officiellement une proposition

Par délibération en date du 17 juin 2015, la CdC de Blaye propose aux communes des actuelles CdC de St-Ciers/G, Blaye et Bourg de se regrouper en une seule intercommunalité dénommée « **Communauté de com-**

munes du Blayais et du Bourgeais » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ces trois CdC présentent en effet de nombreux points communs sur le plan patrimonial, économique et touristique. De plus elles coopèrent déjà dans divers domaines (participation au transport du CFM de Reignac, coordination des aires d'accueil des gens du voyage, états généraux de l'emploi...) et possèdent des compétences similaires ainsi que de nombreux services identiques.

Une procédure complexe

Dans un premier temps, c'est maintenant au Préfet de procéder à l'instruction de cette demande. Celui-ci a deux mois pour solliciter les 39 communes concernées. Dès lors ces dernières auront trois mois pour se prononcer sur la proposition. Pour que la fusion soit finalement acceptée une majorité qualifiée est nécessaire, c'est-à-dire soit les 2/3 des communes représentant la moitié de la population soit l'inverse.

Si la fusion est acceptée il faudra enfin que les communes définissent ensemble, de façon concertée et partagée, l'intérêt communautaire et rédigent les statuts définitifs de la nouvelle collectivité. Ce sera, à n'en pas douter, une tâche longue compliquée qui devrait prendre environ deux ans. Ce n'est donc qu'en 2018 que la nouvelle CdC pourrait prendre véritablement son essor.

Voilà où l'on en est avant la pause estivale. C'est à fin de l'été et en automne que les décisions seront prises... On aura de toute évidence l'occasion d'en parler à nouveau.

Raymond RODRIGUEZ

1. Déclarations de Jean Roux, président de la CdC du Bourgeais, parues le 19 juin 2015 dans *Haute Gironde* et le 29 juin dans *Sud-Ouest*. Interview de Philippe Buisson dans le numéro d'été *D'ici, en Libournais*, le nouveau magazine de la CALI.

2. **Surprise !** Au moment où je termine la rédaction de cet article je reçois dans ma boîte à lettres une convocation pour un Conseil communautaire le 10 juillet avec pour ordre jour unique « Réflexion et perspective sur la fusion des Communautés de Communes ». Comme quoi tout arrive.



Grâce à *Alerte citoyens*, la mairie est en mesure de vous informer rapidement par SMS.

Pour bénéficier gratuitement d'*Alerte citoyen* il vous suffit de vous inscrire :

- soit en remplissant le coupon réponse ci-dessous et en le rapportant à la mairie ;
- soit sur internet en vous rendant sur www.gauriac.fr (depuis la page d'accueil).

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. mobile :

Tél. fixe :

Courriel :

.....

Je souhaite recevoir les informations suivantes :

- ☐ Vie de la commune (informations générales)
- ☐ Risque météorologique (tempête, pollution atmosphérique...)
- ☐ Inondation (message destiné aux riverains de l'estuaire)
- ☐ École (message destiné aux parents d'élèves)

Alerte citoyens est un service gratuit destiné uniquement aux habitants de Gauriac. Conformément à la loi 2004-575 du 21 juillet 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, vous avez un droit d'accès et de rectification, ou vous désinscrivez sur simple demande auprès de la mairie ou sur <https://gauriac.alertecitoyens.com>.

Conseil municipal Séance du 8 avril 2015

Présents : Raymond RODRIGUEZ, Carole GADRAT, Jean-Marie ARRI-VÉ, Alain DUPOUY, Gisèle SOU, Jean-Louis GUIRAUD, Michel LE-CRENAIS, Jean-Christophe MAR-MEY, Céline COMBERTON, Jean GOURSILLAUD, Christian SCHMAUCH, Véronique RICHARD, Hélène ARAGNOU, Josiane BROS-SARD.

Procuration : Séverine DESCORS à C. GADRAT (jusqu'à 20h02)

Sauf indication contraire, les déci-sions sont prises à l'unanimité.

Les commentaires sur le budget 2015 sont parus dans le *Journal de Gauriac* n° 104 du mois d'avril.

► Approbation du compte administratif du budget communal 2014 Gisèle SOU

Fonctionnement

Dépenses	452 620,53 €
Recettes	570 184,99 €
Résultat de l'exercice :	
excédent	117 564,46 €
Résultat reporté :	
excédent	234 154,36 €
Résultat de clôture à affecter :	
excédent	351 718,82 €

Investissement

Dépenses	308 366,40 €
Recettes	231 969,73 €
Résultat de l'exercice :	
déficit	76 396,67 €
Résultat reporté :	
excédent	12 768,01 €
Résultat de clôture :	
déficit	63 628,66 €

Restes à réaliser

Dépenses	9 635,32 €
Recettes	7 569,00 €

► Approbation du compte de gestion 2014

Raymond RODRIGUEZ

Tenu par le percepteur, il est iden-tique au compte administratif tenu par la commune.

► Affectation du résultat 2014

Carole GADRAT

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	
excédent	117 564,46 €
Résultat de l'exercice antérieur :	
excédent	234 154,36 €
Résultat de clôture à affecter :	
excédent	351 718,82 €

Besoin réel de financement de la sec-tion d'investissement

Résultat de l'exercice :	
déficit	76 396,67 €
Résultat de l'exercice antérieur :	
excédent	12 768,01 €
Résultat cumulé à reporter	
déficit	63 628,66 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	
	9 635,32 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	
	7 569,00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Excédent reporté	286 023,84 €
------------------	--------------

Affectation en réserve d'investissement

	65 694,98 €
--	-------------

► Vote des taux des 3 taxes Carole GADRAT

Le Conseil décide d'augmenter le taux des trois taxes de 1% par rapport à l'exercice 2014. Le produit attendu est de 261 661€.

Taxe d'habitation : 12,75%

Taxe Foncière (bâti) 25,29%

Taxe Foncière (non bâti) : 48,77%

► Vote du budget primitif 2015 Carole GADRAT

Fonctionnement

Recettes :	855 284,16 €
Dépenses :	855 284,16 €

Investissement

Recettes :	460 924,19 €
Dépenses :	460 924,19 €

► Vote des subventions 2015 aux associations Carole GADRAT

Compte tenu de la réglementation en vigueur sur les subventions al-louées aux associations de la commu-ne, les membres du Conseil, acteurs au sein de ces structures ne participent pas au débat et au vote de la subven-tion allouée à leur association.

Le détail des subventions al-louées a été publié dans le précédent numéro du journal de Gauriac.

Arrivée de Séverine DESCORS

► Adhésion au service mutualisé d'instruction du droit des sols du SDEEG Raymond RODRIGUEZ

Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 ont transféré aux com-munes la compétence de la délivrance des autorisations d'urbanisme, tout en bénéficiant gracieusement de l'aide des services instructeurs de l'État dans le cadre d'une convention. La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, du 24 mars 2014, est venue modifier ce schéma organisationnel en supprimant, à compter du 1^{er} juillet 2015, cet accom-pagnement de l'État pour les commu-nes de moins de 10 000 habitants pos-sédant un Plan local d'urbanisme, ce qui est notre cas. Or, la commune ne possède pas les compétences techni-ques pour instruire les dossiers d'urba-nisme, ce qui est source de conten-tieux.

Le Syndicat départemental d'équi-pement électrique de la Gironde (SDEEG) a modifié ses compétences de manière à mettre en place un servi-ce d'instruction mutualisée à l'échelle de la Gironde garantissant proximité et réactivité, en toute sécurité juridique.

Ce service est payant sur la base d'un montant forfaitaire de 150 € par acte, affecté d'un coefficient qui tient compte du temps passé pour chaque type d'acte :

Coef.1 pour un permis de construire
Coef. 0,8 pour un permis de démolir
Coef.0,7 pour une déclaration préalable

Coef. 0,4 pour un certificat d'urbanisme type b

Coef. 1,5 pour un permis d'aménager

Les certificats d'urbanisme de type a resteront instruits par la commune.

Afin de matérialiser les relations entre le SDEEG et la commune de Gauriac, une convention fixe les modalités d'exercice du service d'instruction prenant notamment en compte les types d'actes d'urbanisme concernés, la transmission des pièces, les obligations de délais ainsi que les aspects financiers.

La durée de cette convention est de 3 ans avec possibilité de la dénoncer à tout moment avec préavis de 6 mois.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de confier au SDEEG l'instruction du droit des sols de la commune de Gauriac sur les bases contractuelles évoquées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention, entre le SDEEG et la commune, portant modalités d'exercice des services du SDEEG pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols sur la commune.

Vote : 14 pour et 1 abstention

► Dispositif d'information à la population par SMS

Raymond RODRIGUEZ

« Alerte citoyens » est un dispositif d'information rapide de la population par SMS sur un téléphone mobile ou par message vocal sur un téléphone fixe. Il permet notamment d'alerter la population en cas de risque météorologique (tempête, inondation, canicule...), de pollution atmosphérique, d'incidents sur les réseaux de distribution (eau, électricité...), de difficultés de circulation ou par centres d'intérêt (manifestations associatives, vie scolaire...).

Le bénéfice de ce service est gratuit pour les usagers. Sa mise en place (collecte des numéros de téléphone, support et maintenance informatique)

est gratuite pour la collectivité. Seul l'envoi des messages est facturé à la commune 0,09 € l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de souscrire à ce service auprès de la société OLTYS et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.

S. DESCORS précise que concernant le plan canicule, il est préférable d'appeler les personnes inscrites sur le registre les jours de canicule, de manière personnelle et individuelle ; les prévenir avant n'est pas d'une nécessité absolue.

► Communications

Attributions

Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

- Participation de la Mutualité sociale agricole (MSA) la formation d'animatrice pour deux agents de la Commune qui interviennent dans le cadre des ateliers périscolaires : 1 630 €
- Participation de l'État (second versement du fonds d'amorçage) : 4 410 €

Primes de Certificat économie d'énergie (CEE)

- Installation d'une chaudière à granulés à l'école : 2 740 €
- Isolation des bâtiments de l'école : 628 €

Rénovation des peintures intérieures de l'église

- Subvention exceptionnelle du Club des mécènes du patrimoine : 10 000 €
- Souscription publique 1 421,05 €
- Subvention de la Fondation du patrimoine (solde) : 3 500 €

Don

Le Conseil municipal remercie la généreuse bienfaitrice pour son don de 500 € à la commune.

J. GOURSILLAUD aurait besoin d'aide pour préparer le vernissage de l'exposition des artistes samedi après-midi, et dimanche midi pour servir l'apéritif de la journée verte.

J.-L. GUIRAUD rappelle qu'il faut fixer une date de réunion publique concernant la décision à prendre pour les arbres bordant la route départementale.

A. DUPOUY informe que la réunion entre le Préfet et l'association des carrières AGTICM est reportée au lundi 13 avril 2015 à 17h30.

J.-M. ARRIVÉ a négocié auprès de la CdC est a obtenu les tentes pour la fête locale de Gauriac pour le comité des fêtes. Elles seront ramenées à Villeneuve. **R. RODRIGUEZ** précise que les anciens garages des régies d'électricité ont été achetés par la CdC qui avait besoin de locaux pour entreposer du matériel tel que les tentes par exemple.

J.-C. MARMEY fait remarquer que la fusion des syndicats du collège et des lycées de Blaye occasionne une baisse sur la participation de la commune.

ETAT CIVIL

2^E TRIMESTRE 2015

NAISSANCES

Lahna RAHOU
le 29 avril 2015 à Lormont

BAPTÊMES

Noa Louis Rémy ROUSSARIE
le 10 mai 2015

Adam Jean ROUSSARIE
le 10 mai 2015

Juliette Céline BAUDRAIS
le 23 mai 2015

DÉCÈS

Jacqueline Madeleine MARAND
le 14 mai 2015 à Blaye

Nathalie TONDU
épouse **LECRENAIS**
le 2 juin 2015 à Villeneuve

Pierre BOUTIN
le 29 juin 2015 à Saint Michel (16)

Tout
sur
Gauriac

www.gauriac.fr

Écocitoyenneté

Équipe
Hélène Aragnou, Véronique Richard, Michelle Klein



Jardiner autrement Sans produits chimiques

Limitier l'impact sur la santé des usagers et préserver la biodiversité. C'est possible.

Le Parlement a définitivement adopté, jeudi 23 janvier 2014, une proposition de loi écologique qui interdit en France les produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides, etc.) dans les espaces verts publics à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022.

Le texte interdit aux personnes privées ou publiques d'utiliser, à partir du 1^{er} janvier 2020, les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades « accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé », à l'exception des voies ferrées, des pistes d'aéroport ou des autoroutes pour des « raisons de sécurité publique ». Les pesticides pourront par contre toujours être utilisés en cas d'urgence sanitaire.

Par ailleurs, à partir du 1^{er} janvier 2022, la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites. Cette disposition vise les 45 % de Français qui possèdent un jardin ou un potager. Au total, cette loi concerne 5 à 10 % des pesticides utilisés en France — le reste étant destiné à l'agriculture —.

D'ici 2018, les agriculteurs aussi doivent réduire de moitié l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans leurs productions. Pour les y aider, Eco-phyto : un plan pour réduire l'usage des pesticides.

Le plan **Eco-phyto**, piloté par le ministère de l'Agriculture, pour le volet zones agricoles, et animé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable pour le volet zones non agricoles, fixe pour objectif de réduire progressivement l'utilisation des pesticides en France. Fabricants, distributeurs, agriculteurs, collectivités locales et associations sont mobilisés.

En complément du retrait du marché des produits phytopharmaceutiques comprenant les substances actives les plus préoccupantes, le plan d'action Eco-phyto 2018 a vocation à généraliser dans l'immédiat les meilleures pratiques agricoles économes en pesticides (axe 2) et à construire, grâce à la recherche, l'innovation de nouveaux systèmes de production viables et diffusables permettant d'aller plus loin dans la réduction (axe 3).

Extraits du Journal Le Monde et du site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

À savoir

78 000 tonnes de pesticides utilisés en 2008.

2,442 milliards d'euros de dépenses des exploitations agricoles en 2006.

Usage des pesticides à 95% agricole et à 5% non agricole (dont 2/3 : jardiniers amateurs, et 1/3 : entretien des voies de transports et des espaces publics).

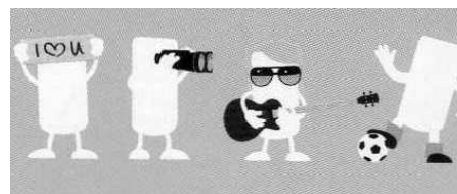
Les jardins particuliers représentent la plus grosse proportion (2/3) des usages non agricoles de pesticides : usage de fongicides, insecticides et herbicides sur les allées, terrasses, pelouse, fleurs, potager, arbres et arbustes, plantes de la maison.

Sources : Union des industries de la protection des plantes (UIPP), ministère de l'Agriculture, INRA, CEMAGREF 2005, étude Eco-phyto 2006 et Jardivert 2010.

<http://www.jardiner-autrement.fr>

Alors on fait quoi ?

L'écocitoyenne
attitude ...



Des expériences, des témoignages...

« Depuis le printemps, j'utilise le paillage pour limiter les mauvaises herbes et les arrosages. Contre les pucerons, je pulvérise du purin d'ortie, facile à faire, à utiliser et qui ne coûte rien. Le savon noir est aussi très utile contre les maladies et les insectes nuisibles. Là encore, facile à la préparation et à l'emploi et d'un coût modique. En résumé, le jardin bio ne coûte pas cher, n'est pas plus difficile à travailler ! » **Véronique.**

« Je mets des dosettes à café usagées (tel quel) dans le sol. Cela me permet d'éviter de rajouter de l'engrais et c'est certifié 100% naturel. » **Rémi**

« Je récupère les tontes de pelouse pour les étaler dans mes massifs, ainsi les mauvaises herbes ne repoussent plus et la terre reste humide par dessous, les vers se chargent de réduire en humus ce paillis en quelques semaines. Pour pailler les fraisiers il faut d'abord faire sécher l'herbe des tontes. » **Pascal**

« Pour lutter contre la chlorose, (manque de fer), les feuilles jaunissent, ma grand-mère mettait des morceaux de fer rouillés, clous ou autres, dans son camélia japonica et celui-ci reverdissait après sa floraison qui l'épuisait. J'ai essayé, résultat garanti ! Vive les recettes des grand-mères. » **Brigitte**

« Au jardin, j'ai mis en place la culture intégrée, la permaculture plusieurs années je ne mets plus d'engrais, plus de pesticides, plus d'herbicides, et plus d'arrosage... les fleurs et les légumes sont magnifiques ! » **Michel**

Le service petite enfance intercommunal Trois services, un interlocuteur



Vous recherchez un mode d'accueil adapté à vos besoins et celui de votre enfant ?

Vous souhaitez inscrire votre enfant au mutli-accueil ou simplement partager un temps de jeu avec lui, accompagné par des professionnelles.

Le service petite enfance, c'est

Le Relais Assistantes Maternelles, où vous trouverez un accompagnement adapté pour vos démarches de parent employeur. C'est aussi un service où des activités sont proposées aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accompagnent, un service de médiation en cas de litige, attention ce service a pour vocation la primo-information et l'orientation sur les services compétents.

L'Offre d'Accueil Petite Enfance, vous permettra de faire le point sur votre besoin de garde, votre pré-inscription au multi-accueil.

le Lieu d'Accueil Enfants-Parents, où vous pourrez échanger avec des professionnels, partager un temps de jeu avec votre enfant et rencontrer d'autres parents, les mercredis matin au « vivier aux enfants » espace d'accueil péri-scolaire à Teuillac.

Ces services sont gratuits, n'hésitez pas à contacter le service petite enfance au 05 57 68 91 04 pour plus de renseignements. Service ouvert les lundis toute la journée, mardis et jeudis après-midi

Virginie FRUCHET

Quatre assistantes maternelles à Gauriac

Cécile BEAUPUITZ

7 rue du Sabotier
Tél. 05 57 64 96 13
Capacité d'accueil 2 enfants

Brigitte LOTTIER

35 rue de l'Ancien bourg
Tél. 05 57 64 88 78
Capacité d'accueil 4 enfants

Odile DUFOUR

4 rue des Moulins
Tél. 05 57 64 95 01
Capacité d'accueil 4 enfants

Claire UNTEREINER

6 rue du Vallon des sources
Tél. 05 57 64 96 85
Capacité d'accueil 4 enfants

Santé La chasse au tigre est ouverte

O n en a entendu parler ces dernières semaines : le moustique tigre est présent en Gironde. Reconnaissable à ses rayures nettes (noires et blanches) sur le corps et les pattes, il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut être le vecteur des virus de la dengue et du chikungunya (si un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmet le virus à une personne saine lors d'une 2^e piqûre). Aucune épidémie n'est constatée en France, mais il est important de se protéger d'un risque éventuel en adoptant des gestes simples.

Pour limiter la prolifération du moustique tigre, il faut éliminer les endroits où l'eau peut stagner (coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants...) et couvrir les réservoirs d'eau.

Pour éviter les piqures, il faut porter des vêtements couvrants ou appliquer sur la peau des produits anti-moustiques. Attention, le tigre est encore plus actif en journée qu'à la nuit tombée...



Le moustique tigre

Vous pensez avoir observé un moustique tigre ?

Vous souhaitez le signaler ?

Rendez-vous sur le site
www.signalement-moustique.fr

Deux nouvelles associations

Les archers de Gauriac ———



Dès le mois de septembre la Compagnie des archers de Gauriac accueillera les enfants à partir de 8 ans les adultes. Vous pourrez pratiquer soit du tir loisirs, en salle ou à l'extérieur, soit vous préparer aux compétitions qualificatives au Championnat de France de tir à l'arc.

Pour tout renseignement contacter Cédric COULON au 06 31 62 21 73 ou archers.gauriac@yahoo.fr.

Association pour la Sauvegarde du patrimoine Gauriacais ———

La détermination du petit groupe de travail pour réussir un livre relatant le passé de notre village demeure toujours intacte.

À l'issue de nos premières rencontres et recherches nous observons la nécessité de créer une association pour rendre possible certaines démarches. Au-delà de la rédaction du livre, il y a son édition, sa diffusion et sa commercialisation. Ces différentes étapes nous imposent de faire face à des contraintes le plus souvent juridiques.

Une Association pour la sauvegarde du patrimoine Gauriacais pourrait par exemple nous permettre de solutionner les questions administratives. Par ailleurs elle nous permettrait d'agir pour la restauration de notre petit patrimoine tels les puits, les lavoirs, et autres, que nous souhaitons conserver en bon état sur la commune. Le bénéfice de la vente de cet ouvrage serait donc entièrement consacré à des travaux de conservation.

Regroupés en association toutes les bonnes volontés pourraient se rencontrer une ou deux fois par an pour échanger sur le riche passé de Gauriac. Toutes celles et tous ceux qui le souhaitent pourraient participer à enrichir les pages qui sont encore toutes en construction. Nous pourrions nous orienter vers une participation financière de principe des adhérents de 5 € de base, laissant le choix à ceux qui le désirent de verser davantage. Cela ne doit pas être un frein à l'adhésion du plus grand nombre.

Vous désirez devenir membre créateur de cette association, alors faites-vous connaître auprès de : Bernard BELAIR 07 86 09 36 09 ou bbelair@orange.fr ou bien de Robert BALDÈS 06 33 23 81 37 ou henri.baldes@gmail.com

Surtout n'hésitez pas, plus nous serons nombreux, plus le livre y gagnera en qualité.

Association du port de Roque de Thau Semis de gazon

Nous sommes heureux de vous annoncer que quelques membres du conseil d'administration ont profité du joli soleil du weekend des 13 et 14 juin, pour réaliser un semi de gazon (50% fétuque, 50% raygrass) sur les rives fraîchement arrosées de Villeneuve au port de Roque de Thau. Une première équipe a vaillamment aplani, nettoyé la terre en la débarrassant des cailloux et divers déchets. 10 kg de gazon ont ensuite été épandus à la main, avec un geste auguste et sûr. Enfin une dernière équipe, soutenue logistiquement par un technicien en espaces verts publics, a rouleté la surface afin que les graines fassent rapidement un joli nid à leur poussée.

Voilà pour les dernières nouvelles botaniques. Au plaisir de vous croiser.



Photo Marie Bailly Laffargue

Exposition de bois flottés

Cette exposition en plein air est réalisée par l'Association Port de Roque de Thau en partenariat avec les communes de St Seurin de Bourg, Bayon, Gauriac et Villeneuve.

Une vingtaine de structures éphémères réalisées par des bénévoles sont disposées sur la route de la corniche de mai à septembre 2015.

Elles ont pour but de valoriser le fleuve, d'offrir au passant une rêverie, et d'introduire la fête du port de Roque de Thau des 12 et 13 septembre prochains.

Bonne balade !



12 et 13 SEPT.

ROQUE DE THAU

FÊTE SON PORT



<http://roquedethau.e-monsite.com>

12 SEPT FEU D'ARTIFICE tiré sur l'eau

13 SEPT autour de **L'EAU & LA CHARPENTERIE DE MARINE**

Nombreux **ATELIERS LUDIQUES**

PROMENADES sur l'estuaire

Balades en **VIEUX GRÉEMENT**



Culture et loisirs

Escapade en Périgord vert 60 km autour de Périgueux

Le Périgord demeure une région très attractive de notre Sud-Ouest. Occupé depuis la Préhistoire, il est d'une richesse archéologie remarquable, très marqué par ses époques médiévale et renaissance et les œuvres artistiques que l'on peut y découvrir dans tous les domaines.

C'est donc une fois encore que nous nous dirigeons, le 13 juin dernier accompagnés de plus d'une quarantaine de Gauriacais et de fidèles amis, vers Périgueux d'abord, Brantôme et Bourdeilles ensuite. Partis de bon matin, nous cheminons, jusqu'à Galgon, par la Haute Gironde, méconnue de beaucoup, pour atteindre l'A89. Ce 1^{er} trajet un peu surprenant et choisi par notre chauffeur pour le confort de ses touristes, avait pour but de nous préserver de routes plus sinueuses et d'éviter Libourne souvent très encombrée.

Aux confins de la Gironde et de la Dordogne, nous bifurquons vers l'aire de la Palombière, pour une pause café-viennoiseries offerts par Culture et loisirs et nous repartons assez vite.

Dès notre arrivée au Syndicat d'initiative de Périgueux, nous sommes pris en charge par une guide qui nous conduit pas à pas dans l'un des plus vastes secteurs sauvegardés de France traversant les siècles, du Moyen Âge à la Renaissance, nous apprécions ses commentaires simples et très explicites ; le passage dans la Cathédrale St Front, inscrite au patrimoine mondial de l'humanité, sur les chemins de Compostelle, est malheureusement trop rapide. Une cérémonie pour le lendemain s'y prépare et nous avons pris un peu de retard sur notre programme,

Vers 11 h nous partons vers Brantôme, ancienne halte sur les

chemins de Compostelle et désormais porte du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Nous sommes attendus pour le repas qui est toujours un moment privilégié de nos villégiatures en l'occurrence, celui-ci simple et convivial a été unanimement apprécié. Nous enchaînons par une balade pédestre et digestive jusqu'à l'embarcadere pour une virée paisible de 50 min sur la rivière Dronne, classée Natura 2000, qui protège la ville de ses deux bras d'où sa caractéristique « Venise du Périgord ».

Au fil de l'eau nous passons sous le pont coudé du XVI^e siècle, longeons la monumentale abbaye bénédictine au bout de laquelle émerge un des plus hauts clochers de France, campanile du X^e siècle. Le parcours bordé d'habitations troglodytiques et de périodes plus récentes nous est commenté par un jeune guide débutant un tantinet impertinent.

Retour à quai, nous rejoignons le bus, direction Bourdeilles pour une ultime visite. On en traverse en peu de temps les siècles de ce site classé monument historique et de ses 2

châteaux. L'un Médiéval très impressionnant par sa haute tour que de vaillantes volontaires du groupe escaladeront rapidement. L'autre, fin Renaissance, richement meublé et conservant une collections de coffres de bois précieux, décorés de délicates marqueteries (ivoire, écailles de tortues...). Le guide très compétent qui nous accompagne nous trace l'histoire de cette première baronnie du Périgord qui a subi les aléas de luttes fratricides et la domination anglaise. Aujourd'hui propriété de l'État c'est le Conseil général de Dordogne qui en assure la pérennité.

Merci à tous les participants. À l'année prochaine, si vous le voulez bien ! Bonnes vacances

Afin, de maintenir un tarif accessible au plus grand nombre, l'association a pris en charge une part importante des frais de transport soit 575 € (575 € + 125 € de participation = 700 €)

Coût de la sortie par personne : 47, 00 € (42,00 € + 5 € de participation au transport)

Repas : 20 €

Visite de Périgueux : 8 €

Promenade en bateau : 6 €

Château de Bourdeilles : 8 €

Nous vous rappelons que si vous êtes intéressés par nos sorties vous pouvez échelonner votre paiement en 3 fois.



Association communale de chasse agréée

Informations

► Repas « choucroute »

Le dimanche 15 mars dernier nous avons organisé un repas spécial choucroute. Ce fût un succès total et nous avons dû, malheureusement, refuser du monde. Nos invités ont apprécié le menu, très copieux. L'opération sera renouvelée au printemps prochain. Un grand merci à tous nos bénévoles.

► Permanences des ventes de cartes

Les permanences pour la vente des cartes 2015-2016, se dérouleront à la mairie de Gauriac les samedis 22 et 29 août 2015 de 10h à 12h et le vendredi 4 septembre de 20h à 22h.

► Journée développement durable

Le samedi 30 mai la Mairie de Gauriac organisait la journée du développement durable.

L'ACCA a apporté son concours à cette formidable opération en aidant pour la collecte de déchets sur la commune. La matinée s'est terminée avec un pique-nique commun et une ambiance très chaleureuse.

► Fédération

Cette année des bouleversements importants pour le monde de la chasse vont avoir lieu. En effet, la réforme territoriale de l'état concernera aussi les fédérations de chasse. Le regroupement des régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin permettra à notre fédération d'avoir 220 000 chasseurs et un quart du territoire national.

La FDC 33 a aussi commencé une réforme avec le nouveau schéma départemental. La principale réforme sera l'harmonisation des règlements de chasse afin de faciliter la pratique de la chasse dans tous les territoires. La première mesure est le retarde-

ment de l'ouverture du lièvre au deuxième dimanche d'octobre pour tous les cantons. L'ACCA vous tiendra au courant des avancées des travaux. La deuxième mesure est la création des tuteurs chasse. Il s'agit pour des volontaires, d'accompagner des nouveaux chasseurs ou des chasseurs sans chiens et de leurs faire découvrir nos territoires. L'idée étant de fidéliser nos adhérents. Vous pouvez vous inscrire pour la saison prochaine auprès de M. BENARD.

► Bonne action

Une belle action que celle de notre Président qui a recueilli et soigné ce chevreuil blessé après un choc avec un véhicule. Celui-ci s'est remis complètement. Une belle histoire ...

► Repas annuel

Nous savons que vous êtes nombreux à attendre notre repas annuel. Il aura lieu le dimanche 6 septembre 2015 à 12h00. Venez nombreux !

A très bientôt...

Contacts

- Yves BLANC (Président)
06 74 28 93 28
- Jean-Marc BENARD (Secrétaire)
06 85 17 65 54.
- accagauriac@gmail.com



▲ Le chevreuil et ses sauveteurs.

Qu'es aquò ?



Dans le numéro précédent, la photo montrait une râpe à chou, utilisée dans la préparation de la choucroute.

Pour ce nouvel objet nous restons en Alsace : à quoi pouvait bien servir cette "mini" charrette ?

À la bibliothèque municipale

Prêt de livres gratuit

Ouverte le mardi de 16 h 30 à 18 h 30 dans l'enceinte de l'école.

L'été a posé ses valises dans notre belle région ; que nous préparions les nôtres ou que nous restions dans nos transats à l'ombre de nos jardins, voici quelques nouveaux titres qui nous feront rêver, rire, pleurer ou encore réfléchir...

La bibliothèque reste ouverte tout l'été afin de vous permettre de renouveler vos choix.

Bonne lecture et bonnes vacances à vous.

Les nouveautés

Il était une fois dans le métro de Karen MERRAN

Ce que la pétillante Maya préfère dans son métier c'est le métro. En effet, chef de produits capillaires, c'est dans ce milieu qu'en observant ses semblables elle trouve de nouvelles idées de shampoing et de soins.

Un jour elle rencontre Roger, SDF et elle décide de l'aider à sortir de l'impasse. Un projet ambitieux mais pas très réaliste.

Toutefois la générosité peut se présenter de manière inattendue, devenir contagieuse et provoquer de belles surprises.

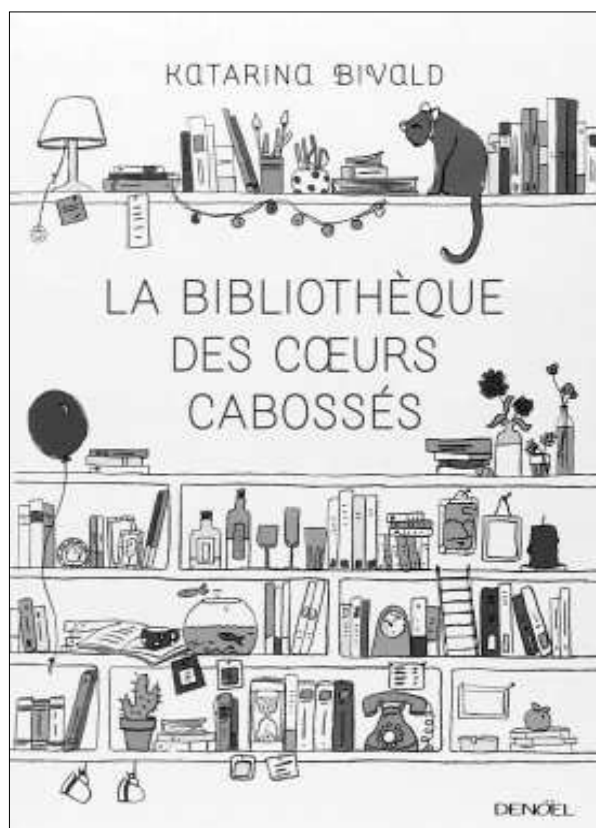


La bibliothèque des cœurs cabossés de Katarina BIVALD

Tout commence par les lettres que s'échangent deux femmes : Sara, 28 ans, rat de bibliothèque mal dans sa peau, et Amy,

65 ans, cultivée et solitaire. Après deux ans de relation épistolaire, Sara décide de rendre visite à Amy mais quand elle arrive Amy vient de mourir.

Que va devenir Sara, seule, dans cette curieuse petite ville américaine ?



Et aussi...

Mères et filles de Sally HEPWORTH

Des camions de tendresse de Françoise REY

Bordeaux Connection de Benoist SIMMAT

Les violents de l'automne de Philippe GEORGET

Une chanson pour Ada de Barbara MUTCH

La valse lente des tortues de Katerine PANCOL



UN ÉTÉ ANIMÉ POUR LES 3-17 ANS DU TERRITOIRE

Séjour passerelle
à Hostens
10-13 ans
DU 28 AU 30 JUILLET
- ACTIVITÉS PROPOSÉES :
VTT,
stand up paddle,
plage,
visite de Biscarrosse
20 places (ALSH-PAJ)
☎ d'infos : 06.26.45.35.61

Séjour
dans les PYRÉNÉES
12-17 ans
DU 21 AU 23 DÉCEMBRE
- ACTIVITÉS PROPOSÉES :
Ski,
randonnée en raquette,
visite du Pic du Midi
16 places ☎ d'infos : 06.26.45.35.61

Séjour
à Royan
14-17 ans
DU 17 AU 19 AOÛT
- ACTIVITÉS PROPOSÉES :
Char à voile,
plage,
visite du Verdon et Soulac,
balade en bateau
16 places
☎ d'infos : 06.26.45.35.61

Stage de Graff
au Gymnase à Bourg
DU 1^{ER} AU 03 JUILLET
Tarif : 10€
☎ d'infos : 06.26.45.35.61

SPORTS Vacances
8-12 ans
DEUX SESSIONS CET ÉTÉ :
- DU 06 AU 10 JUILLET
- DU 17 AU 21 AOÛT
Places limitées
☎ d'infos : 06.26.45.35.62

Stage d'éducation à l'image
à Bourg
DU 22 AU 24 JUILLET
- CRÉATION D'UN COURT MÉTRAGE :
écriture du scénario,
jeu d'acteur,
manipulation de la caméra et du son,
montage vidéo
avec l'association d'Asques et d'Ailleurs
☎ d'infos : 06.26.45.35.61

LA PISCINE INTERCOMMUNALE
à Bourg
DU 04 MAI AU 30 AOÛT
☎ d'infos : 05.57.43.85.18

Accueil de loisirs (ALSH)
3-12 ans
DU 07 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT
- À PUGNAC
DU 04 AOÛT AU 22 AOÛT
- À PRIGNAC-ET-MARCAMPS
Places limitées
☎ d'infos : 06.26.45.35.59

Anim' été
DU 07 JUILLET AU 28 AOÛT :
- PISCINE EN FAMILLE
- BABY GYM
- JOURNÉE SPECTACLES
- ZUMBA
- BELOTE
- RANDO NOCTURNE
- RANDO GOURMANDE
- BAPTÊME DE PLONGÉE
- JEUX GÉANTS & ANCIENS
☎ d'infos : 06.26.45.35.63

CONTACTEZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 05 57 94 06 80

Recettes d'ici...

Jean GOURSILLAUD

Noix de veau aux guignes blayaises



Les guignes, ces jolies cerises légèrement acides qui font de délicieuses confitures et les clafoutis de notre enfance, accompagnent un canard ou des viandes blanches à la perfection.

Ingédients pour 5 personnes : 1 kg de noix de veau et 1 kg de guignes, 2 oignons, 2 carottes, 1 grosse branche de thym fleur, 2 morceaux de sucre, 4 feuilles de sauge, 5 feuilles de menthe, 2 verre de vin blanc.

Faire revenir le rôti de veau dans une cocotte avec un peu d'huile et une noix de beurre. Bien le colorer. Ajouter un oignon, les 2 carottes coupées en morceaux, puis déglacer avec 1 verre de vin blanc, cuire 45 min à 200°C.

Dans un faitout, faire revenir 1 oignon haché dans du beurre, ajouter les 2 morceaux de sucre, la sauge et la menthe coupée finement, verser un verre de vin blanc. Ajouter les cerises dénoyautées et laisser mijoter 20 min.

Lorsque le rôti est cuit le sortir de la cocotte, le réserver au chaud enve-

loppé dans du papier d'aluminium. Verser le jus filtré de cuisson dans les cerises et laisser cuire 5 min. Trancher le rôti et le présenter sur un plat.

Dans un légumier, verser les cerises et leur sauce, les cerises ont rendu un jus rouge.

En accompagnement : des pâtes fraîches ou des petites pommes de terre nouvelles blanchies à l'eau 3 à 4 min et terminer la cuisson dans le jus du rôti de veau.

Que boire avec ? Un vin rouge de Blaye Côtes de Bordeaux présentant justement un goût de cerise.

Le pain perdu de notre enfance

Autrefois, le pain rassis n'était jamais « perdu ».

Ingédients : un reste de pain rassis, du lait, du sucre en poudre, des raisins de Corinthe, du rhum, 2 à 3 œufs, de la fleur d'oranger « pour endormir les enfants ». Les quantités étaient suivant ce que les gens possédaient à ce moment-là !

Faire macérer le pain dans du lait 2 à 3 min avec 2 cuillères d'eau de fleur d'oranger. Écraser le pain à la fourchette, mélanger les œufs et le sucre, ajouter les raisins que vous avez laissé macérer toute la nuit dans du rhum.

Dans un moule à cake bien beurré verser le mélange bien tassé et saupoudré de sucre.

Mettre au four à 180°C pendant 25 min, vérifier la cuisson à l'aide d'un couteau. Laisser refroidir avant de déguster.

Variante. Une couche de pain, une couche de pommes fruits coupées en rondelles, une couche de pain et enfin des pommes étalées comme une tarte avec du sucre saupoudré.

Ce dessert vous replongera dans vos souvenirs d'enfance «le dessert de quatre-heures» à la sortie de l'école.

Bon souvenir et bonne dégustation.

Juste ...

une idée

4 juin 2015.

Première chaleur écrasante, premier état caractérisé de haute excitation des particules, et premier paradoxe : de la fébrilité du milieu naît la torpeur de l'organisme. Pression, surpression, répression, dépression. Et toute cette mécanique qui ne repose presque qu'exclusivement sur du vide. Car si l'on dit matière (et antimatière), on postule le vide ; blanc, on reconnaît le noir (en veillant à ne pas occulter les 50 nuances de gris qui les séparent). Illustration : l'Empire State Building, hypothétiquement débarrassé du vide dans lequel évoluent les particules qui le composent, se réduirait à un vulgaire caillou de quelques millimètres de long. Et plusieurs millions de tonnes. Nous sommes donc d'admirables vides pensants (en général), sublimes entrelacs d'individualités agglomérées en systèmes, structures et superstructures communicant par signaux électrochimiques. Simple (comprenez non-complicqué), mais complexe. Prenons le langage : 26 lettres, génératrices d'une infinité de combinaisons signifiantes (mais encore si coercitives), et ce grâce au vide qui les sépare. Les lettres, les mots, ne sont que des artifices servant à organiser le vide en chaos porteur de sens. Par extension, peut-on postuler le caractère immanent de l'ensemble des possibles dans un silence, une page blanche, que nous réduirons à une seule certitude en décidant de le rompre, de la remplir ? À l'image d'un sculpteur qui révèle des formes qui résidaient déjà dans la pierre, lui ne faisant que retirer le surplus qui nous empêche de les saisir. Faire un choix ne serait alors plus défini par l'adoption d'une possibilité, mais par le détournement de toutes les autres, le départ entre ce qui sera et ce qui n'a déjà jamais existé.

Corporatisme, aliénation, ostracisme, ségrégation, intolérance. Vous pouvez rallumer la télé.

Camille ARAGNOU

Le jeu

Solution en page 8

Syllogismes

Consigne. Dire si la conclusion est juste ou fausse.

Attention. Il ne s'agit pas de dire si la phrase est vraie, mais uniquement si elle découle logiquement des deux affirmations qui la précèdent.

❶

La plupart de mes animaux n'ont pas de fourrure.

Koko est un de mes animaux.

Donc Koko n'a pas de fourrure.

❷

Tous les animaux de Martin pèsent plus de 3 kilos.

Certain des animaux de Martin sont des chiens.

Donc certains chiens pèsent moins de 3 kilos.

❸

Certains perroquets coûtent très cher.

Les souris blanches ne coûtent pas cher.

Donc certains perroquets ne sont pas des souris blanches.

❹

Mon vétérinaire opère des animaux à cornes.

Mon vétérinaire n'est pas gaucher.

Donc les gauchers n'opèrent pas les animaux à cornes.

❺

Certains bœufs ne peuvent pas tirer de charrue.

Je cherche un animal pour tirer une charrue.

Donc je ne cherche pas de bœufs pote tirer une charrue.

❻

Seuls les animaux de l'animalerie Best ont des pedigrees.

Je ne recherche que des animaux avec un pedigree.

Donc je n'achète mes animaux qu'à l'animalerie Best.

L'agenda de Gauriac

Mise à jour permanente sur www.gauriac.fr

Juillet 2015 -

- Lundi 6 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes
les sortir la veille au soir
- 11 au 14 Jumping de Blaye
- Lundi 14 Trail des côtes de Bourg et rando VTT à Bourg
- Lundi 22 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes
les sortir la veille au soir

Août 2015 -

- Lundi 3 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes
les sortir la veille au soir
- Mardi 4 Atelier d'écoute et de découverte du violoncelle** - Festival Flam 2015
La Gabare - 11h à 12h30 - Gratuit, ouvert à tous
- 4 au 16 Exposition de photographies (HGIN) Estuaires du monde, du Québec à la Gironde**
Chapelle du couvent des Minimes à la citadelle de Blaye
- 6 au 8 Fest'arts à Libourne - Festival des arts de la rue (théâtre, musique, danse, cirque)
- Lundi 17 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes
les sortir la veille au soir
- Dim. 30 VTT : 3 heures XC du Mugron**
(VTT Estuaire club)

Septembre 2015 -

- Mardi 1 Rentrée scolaire
- Samedi 12 34e Tour cycliste du Bourgeais passage à Gauriac à 15h30
- 12 & 13 Roque de Thau fête son port**
Association du port de Roque de Thau
- Lundi 14 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes
les sortir la veille au soir
- Lundi 28 Tri sélectif - Ramassage des bacs jaunes
les sortir la veille au soir
- 19 & 20 Journées du patrimoine**
Visite de l'église de Gauriac

Octobre 2015 -

- Samedi 3 Concours de belote - La Gabare 14h00 - (Comité des fêtes)
- Dim. 4 Journée verte d'automne** (Culture et Loisirs)
- 4 au 15 Expo photo à la mairie (HGIN) Estuaires du monde, du Québec à la Gironde**
- Samedi 10 Concert à l'église de Gauriac**
- 17 & 18 Descente de Longskate au Rigalet**

Sur la condition des carriers de la Roque au XIX^e siècle

En 1844, J.-B. de SAINCRIC médecin à BOURG écrit un rapport pour l'Académie des Sciences sur la condition des carriers de la Roque (La Roque se situait à l'époque depuis le Pain de Sucre à Bourg jusqu'à Roque de Thau). Voici le résumé de son rapport.

Bernard BELAIR

Messieurs,

C'est dans les profondeurs de cette colline calcaire que depuis des siècles on va chercher des pierres de taille pour la construction des maisons de ce département. La population travaillante est divisée en trois classes : marins, cultivateurs et pierriers (ou clottiers). Voici l'existence des pierriers.

Dès l'âge de 5 ans le jeune homme, l'adulte, le vieillard, la jeune fille et la femme sont voués aux travaux des carrières. Ces travailleurs se partagent en trois catégories : les pierriers clottiers, les pierriers des tombées et les pierriers charroyeurs.

Le **pierrier** se lève très tôt et armé de pics, d'une hache (le taillant) d'un gaffot, de coins en bois et en fer, emportant aussi une lanterne et un paquet de petites chandelles, il arrive à l'entrée de la carrière. Après avoir pénétré dans celle-ci et après un long parcours (parfois pendant 4 km) il parvient au fond de la carrière et là il se met à l'ouvrage. Il taille dans le roc un long parallélogramme (le doubleron) et le détache du rocher. Pendant l'accomplissement de cette tâche il est presque toujours placé sous l'influence d'un air froid, humide et insalubre. Lorsque le doubleron est détaché du roc il fait avec son taillant une ou deux pierres de taille. Il continue son travail pendant 8, 10, 12 et parfois 15 heures. Vous comprendrez que le pierrier se fatigue énormément et on observe beaucoup de maladies ou de malformations.

Les **pierriers des tombées**. Au nombre de 8 à 10, ils se placent au pied de la falaise d'une largeur de 50, 60 ou 100 m. Ils y creusent plusieurs galeries horizontales espacées de 2 à 3 m (chaque galerie a 5 à 6 m de hauteur et 10 à 12 m de profondeur). Le travail des pierriers devient alors très périlleux car, après la destruction des piliers de soutènement, du fond des galeries vers

l'extérieur, la tombée de la falaise peut avoir lieu à n'importe quel moment. Vous comprendrez que cette opération est souvent accompagnée d'accidents très graves. Les pierriers exploitent ensuite les blocs énormes détachés de la falaise pour en faire du moellon.

Les **pierriers charroyeurs** également désignés sous le terme de **moulineurs** en raison de leur habileté à manipuler la pierre et à la faire tourner en l'appuyant sur ses sommets et ses arêtes. Ces ouvriers fatiguent énormément car pour sortir les pierres ils travaillent avec une brouette ou un bayram. Après des pierriers charroyeurs on remarque les **charroyeurs clottiers**. Ordinairement, les enfants des deux sexes depuis 5 à 10 ans se rendent à l'entrée des carrières. Là ils s'attellent à la brouette et vont chercher les pierres de taille qui ont été préparées par les pierriers clottiers. Ils chargent la bouette d'une ou deux pierres et ils partent au nombre de deux ou trois pour parcourir la longue galerie qui doit les conduire au dehors. Ce trajet est très pénible pour ces enfants. Ils font dix de ces

Les autres métiers autour du carrier

Le **forgeron** ou plus précisément le **taillandier**. Spécialisé dans la fabrication et l'entretien des outils. Le pic et le taillant s'émoussent rapidement et se fissurent parfois. Son intervention consiste à rapporter une pièce métallique complémentaire, la mise, aux deux extrémités du pic ou sur la partie tranchante du taillant.

L'autre collaborateur est le **charretier** chargé d'acheminer la pierre jusqu'au chantier de construction s'il se trouve à proximité ou au port le plus proche.

Le carrier traite aussi avec le **gabarrier** qui achemine la pierre sur les chantiers éloignés ou au grand marché de la pierre quai de Paludate à Bordeaux.

Les ports de pierre à Gauriac étaient situés à Roque de Thau, Marmisson, La Mayanne, Le Rigalet et Vitescale.

La capacité d'une gabare était de 250 pierres soit un peu moins de 25 tonnes, soit la production hebdomadaire de 2 carriers (18 doublerons par jour et par carrier soit environ 1,8 tonne).

voyages pourvu qu'ils aient transporté 20 pierres du fond de la carrière à la sortie.

Voilà d'une manière résumée les conditions de travail de ces travailleurs de la pierre.



Gabares chargeant des pierres à Roque de Thau

La carte postale nous explique que celles-ci étaient destinées à la Pointe de Graves.